



L'intersyndicale :

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 87

CGT FINANCES PUBLIQUES 87

FO DGFIP 87

CFDT FINANCES PUBLIQUES 87

CFTC DGFIP 87

30 rue Cruveilhier

87000 LIMOGES

Mesdames et Messieurs les Maires,

Impulsé par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics et exécuté par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), un plan méthodique de destruction du réseau de la DGFIP a été dévoilé le 21 mars 2019 par le Ministre Gérald DARMANIN, lors de sa visite en Limousin.

L'Intersyndicale des Finances Publiques de la Haute-Vienne tient à vous alerter sur la réalité et les conséquences de ce projet. M. Darmanin, sous couvert de transformation des missions et d'évolutions technologiques, veut redistribuer le réseau de la DGFIP. Mais son projet, baptisé dans un premier temps « géographie revisitée » puis « déconcentration de proximité » pour finalement devenir le « Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques », n'est ni plus ni moins qu'une entreprise de destruction du réseau de la DGFIP, avec pour conséquence l'amplification de la fracture territoriale.

Ce projet, peut paraître attractif à première lecture, avec l'affichage de nombreux « points de contacts ». Mais en réalité, les services déconcentrés de la DGFIP vont être réduits à portion minimaliste.

En effet, pour la HAUTE-VIENNE, le projet prévoit :

– La fermeture de toutes les trésoreries du territoire (16) pour laisser place à 6 back offices dits « services de gestion comptable » : 1 à Bellac, 1 à Bessines-sur-Gartempe, 1 à Saint-Junien, 1 à Saint-Léonard-de-Noblat, 1 à Saint-Yrieix-la-Perche et 1 à Limoges.

Par ailleurs 13 « conseillers aux décideurs locaux » seraient désignés pour apporter du conseil aux collectivités en lieu et place des 16 comptables.

– La fermeture de 2 Services Impôt Particulier (SIP) sur 4 : SIP de Bellac et de Saint-Yrieix-la-Perche. Il ne resterait que 2 SIP à Limoges et Saint-Junien.

– La fermeture de 3 Services Impôt Entreprises (SIE) sur 4 : SIE de Bellac (déjà fermé au 1^{er} janvier 2019), de Saint-Yrieix-la-Perche et de Saint-Junien. Il ne resterait un SIE qu'à Limoges.

Pour les contribuables, cette forte concentration des services de la DGFIP signifie qu'ils ne pourront plus se rendre au guichet des SIP, des SIE ou des trésoreries pour obtenir des réponses à leurs questionnements, comme ils le font actuellement. Pour les collectivités, cela signifie un éloignement du service qui gèrera leur comptabilité, avec une industrialisation des tâches et une perte évidente de contact. Quant au remplacement du rôle de comptable par des « conseillers », il n'a pour but évident que de supprimer la séparation ordonnateur/comptable et la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. Pour vos concitoyens, la forte réduction du nombre de services territoriaux de la DGFIP aura de lourdes conséquences, telle que la fin de l'exercice plein et entier des missions sur l'ensemble du territoire, d'où une perte en termes de qualité et de technicité des missions, assurées avec une haute conscience professionnelle par les agents de la DGFIP, malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles.

En contrepartie de ce recul brutal et inédit de la DGFIP, le Ministre vous propose de développer, pour vos concitoyens, de multiples « points de contact ». Il s'agira essentiellement de permanences en Maisons de Service au Public (MSAP) ou Maisons France Service (MFS), voire de simples permanences en mairie. La carte du nouveau réseau de proximité peut d'ailleurs paraître alléchante puisqu'elle présente pas moins de 23 points de contact sur le département. Mais en réalité, ces points de contact ne sont qu'un leurre pour faire accepter la disparition du réseau DGFIP ! Ces services tels qu'ils sont envisagés ne seraient pas des services de pleine compétence. Il ne s'agira que de permanences, dont la périodicité est d'ailleurs encore inconnue pour l'instant, et qui ne permettront pas de rendre un service avec le même niveau de technicité que dans les services actuels. Pour certaines démarches, il faudra donc se déplacer et rejoindre des services plus éloignés. Les usagers, reçus majoritairement sur rendez-vous, n'auront que rarement une réponse directe à leurs questions, contrairement à ce qui se passe jusqu'alors. Ils ne pourront pas non plus payer en numéraire ou obtenir le versement d'un secours ou d'une aide. Autrement dit, c'est bel et bien un service public « low-cost » qui se mettrait en place !

Pour nos syndicats, cette cartographie est un « trompe l'œil » et ne répond pas aux attentes exprimées ces derniers mois par la population, notamment au regard du besoin de services publics de proximité. Nos concitoyens, et notamment les plus fragiles et les plus âgés, démunis ou isolés, sont en droit d'attendre un service public républicain qui apporte des réponses précises à leurs attentes et à leurs besoins. Selon nous, la multiplication des « points de contacts » ne doit pas occulter la réalité ni être utilisée pour vider les territoires d'une réelle présence de la DGFIP, ce que le gouvernement ne se prive pourtant pas de faire. Il eut été plus inspiré de consolider la DGFIP et, « en même temps », de développer une réelle présence du service public...

En votre qualité d' élu, vous êtes le mieux placé pour savoir qu'un territoire est attractif en partie grâce à ses infrastructures et ses services publics. De plus, cette nouvelle présence territoriale des services de la DGFIP sera associée à des suppressions d'emplois lourdes, des transferts de personnels. Ce qui aura des conséquences sur l'activité économique locale.

C'est pourquoi l'Intersyndicale des Finances Publiques de la Haute-Vienne vous interpelle pour vous informer des dangers de cette « modification des implantations ».

En tant qu' élu, il est aussi de votre devoir de prendre la mesure de ces réformes, de vous y opposer et de le faire savoir, pour le bien de vos administrés !!!

Comment procéder ?

Soumettez au vote du conseil municipal, dès que possible, **une délibération** s'opposant fermement aux restructurations envisagées par le gouvernement.

Faites-là remonter ensuite à vos députés, à vos sénateurs, à vos conseillers départementaux, au premier ministre, ainsi qu'à nous, organisations syndicales unies, dans le but d'obtenir le maintien de services publics de qualité au plus près des usagers.

N'hésitez pas à interpeller notre Directrice Départementale, Mme ROUX-TRESCASES, au détour d'une réunion, par courrier ou par mail.

Et faites savoir à vos administrés par tous les biais possibles, que le service public est en danger !!!

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer pour échanger sur la présence de notre administration et ses enjeux, sur le territoire dont vous avez la responsabilité.

Nos coordonnées :

Solidaires :	<i>brigitte.damaye@dgfip.finances.gouv.fr</i>	<i>Téléphone 05 55 45 59 03</i>
CGT :	<i>arnaud-guilhem.fabry@dgfip.finances.gouv.fr</i>	<i>Téléphone 06 87 40 18 57</i>
FO :	<i>lydie.peyrichout@dgfip.finances.gouv.fr</i>	<i>Téléphone 05 55 45 68 91</i>
CFDT :	<i>jean-francois.jeantaud@dgfip.finances.gouv.fr</i>	<i>Téléphone 06 74 48 35 97</i>
CFTC :	<i>nathalie.jacquemin@dgfip.finances.gouv.fr</i>	<i>Téléphone 05 55 45 14 46</i>